

VI. SERVICES POUR JEUNES

VI.1. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DU CONCEPT D'ACTION GÉNÉRAL APPLICABLES AUX MAISONS DE JEUNES

Conformément à la loi modifiée sur la jeunesse²³ le concept d'action général sera rendu public par voie électronique. La partie A sera reprise sur le portail.

A. Informations publiées

Page de couverture	<ul style="list-style-type: none">• Numéro d'agrément• Nom MJ• Gestionnaire MJ• Commune• Adresse MJ• Site Internet (si existant)
1. Informations générales	<ul style="list-style-type: none">• Nom et diplôme du chargé de direction• Nombre du personnel éducatif (ETP)
2. Organisation	<ul style="list-style-type: none">• Horaires d'ouverture• Description de l'infrastructure :<ul style="list-style-type: none">○ nombre de salles○ salles spéciales○ espaces extérieurs• Règlements d'ordre interne (à annexer/seulement règlements qui sont importants pour l'information du public, pas les règlements internes concernant le personnel)
3. Aspects pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">• Projets spécifiques et activités régulières• Autres remarques sur la pratique éducative :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> non<input type="checkbox"/> oui, si oui, préciser... (max. 200 mots)

B. Détail de l'approche pédagogique

4. Introduction	<ul style="list-style-type: none">• Auteurs du CAG• Informations sur le gestionnaire de la MJ• Processus d'élaboration du CAG <p>Si la MJ disposait déjà d'un CAG validé : points forts et points faibles de l'ancien CAG, changements par rapport à l'ancien CAG (par exemple : Suivi donné aux recommandations formulées par l'agent régional par rapport à l'ancien CAG)</p>
-----------------	---

²³ Article 32, alinéa (1) "...Le concept d'action général, rendu public par voie électronique, décrit les choix méthodologiques, les priorités et les moyens pédagogiques à mettre en oeuvre au niveau local pour tendre vers chacun des objectifs fixés par le cadre de référence national..."» (Loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse).

<p>5. La commune La région Le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité (moyens de transport) • Situation géographique • Population <p>Énumération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures scolaires • Structures sociales • Offres culturelles et sportives • Organisations de jeunesse • Coopération avec autres MJs
<p>6. Jeunes de la région Jeunes du quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pyramide des âges • Nationalités • Situation sociale des jeunes (analyse de l'environnement local et social) • Observations spécifiques
<p>7. Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de la MJ • Objectifs à long terme • Objectifs spécifiques
<p>8. Fonctionnement cadre de la MJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources : <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel (postes/diplômes) ○ Répartition des heures de travail ○ Heures d'ouverture ○ Infrastructure (espace utilisé/besoins d'espace) • Règlement d'ordre interne <ul style="list-style-type: none"> ○ Activités régulières ○ Partenariat : coopérations existantes et planifiées ○ Eventuellement : Idées de projet (durée du projet)
<p>9. Mise en œuvre de l'orientation pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'image du jeune & concept de l'éducation • Compréhension du rôle des pédagogues • Mise en œuvre des principes éducatifs généraux • Mise en œuvre des caractéristiques de l'éducation non-formelle
<p>10. La pratique pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions-cadres des processus éducatifs Par exemple : ressources éducatives, équipement, matériel • Mise en pratique des champs d'action (cadre de référence de l'éducation non-formelle) éventuellement : description des priorités de l'institution • Accompagnement des transitions • Animation jeunesse « hors murs »
<p>11. Partenariats éducatifs</p>	<p>Partenariat éducatif avec les spécialistes (externes) , mise en réseau local et régional</p>
<p>12. Développement de la qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la qualité <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation des processus d'éducation ○ Détection et développement de la qualité pédagogique • Formation continue et développement de l'équipe • Réflexion et supervision • Adaptation du concept